



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

Huberdeau, 2 mars 2022

À la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 2 mars 2022 à 17h00 en présentiel et en visioconférence pour Mme Margot Guindon, à laquelle sont présents, Monsieur Benoit Chevalier, président et les membres suivants : Guy Morissette, Michelle Bisson, Olivier Navarro et Margot Guindon.

Tous formant quorum, sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier.

Assiste également à la séance, Monsieur Samuel Lapierre, officier municipal en bâtiment et en environnement/secrétaire du comité.

Monsieur Benoit Chevalier, président, constate le quorum à 17h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 mars 2022*
- 2- Suivi du procès-verbal de la réunion du 17 février 2022*
- 3- Discussions sur le projet de règlement administratif soumis visant à encadrer les résidences de tourisme.*
- 4- Proposition d'un mode de gestion des résidences de tourisme suite à l'adoption du règlement administratif.*
- 5- Varia*
- 6- Prochaine rencontre*
- 7- Levée de l'assemblée*

RÉSOLUTION 2022-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2022

Il est proposé par Monsieur Guy Morissette et résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2022-15

SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2022

Il est proposé par Monsieur Olivier Navarro et résolu :

Que le secrétaire est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2022, les membres déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

Que le procès-verbal soit adopté suite à la modification de la résolution 2022-12 en retirant les mots «et la vente» dans le paragraphe suivant de la résolution en question:

«De mandater un urbaniste dans le but d'intégrer, dans la réglementation municipale, des normes concernant notamment la culture, la transformation, l'entreposage ~~et la vente~~ du cannabis.»

Que le procès-verbal de la séance du 17 février 2022 soit adopté en prenant compte de cette modification.

Résolutions 2022-09 à 2022-13 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des membres.

RÉSOLUTION 2022-16

DISCUSSIONS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF SOUMIS VISANT À ENCADRER LES RÉSIDENCES DE TOURISME

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a fait parvenir à tous les membres quelques jours avant la séance un projet de règlement administratif visant à encadrer les résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE suite à une lecture dudit projet de règlement chapitre par chapitre avec les membres lors de la séance, ceux-ci ont suggérés des modifications;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont satisfaits du projet de règlement proposé suites aux modifications apportées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michelle Bisson et résolu :

De recommander au conseil municipal d'adopter le projet de règlement visant à encadrer les résidences de tourisme tel que rédigé et proposé par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité des membres.

PROPOSITION D'UN MODE DE GESTION DES RÉSIDENCES DE TOURISME **SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF**

Monsieur Samuel Lapierre présente aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) les avantages et les inconvénients de deux modes de gestion possible pour les résidences de tourisme, soit par les usages conditionnels, soit par l'ajout de normes dans le règlement de zonage. Les membres du CCU ont échangés sur ces modes de gestion sans être en mesure de faire une proposition aux membres du conseil municipal. Les membres du CCU souhaite obtenir l'avis d'autres municipalités avoisinantes en lien avec ces deux modes de gestion.

PROCHAINE RENCONTRE

Il n'y a pas eu de date précise pour la prochaine rencontre du Comité consultatif d'urbanisme. Monsieur Benoit Chevalier communiquera avec Monsieur Samuel Lapierre, secrétaire du comité, pour planifier une prochaine rencontre si besoin.

RÉSOLUTION 2022-17 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Margot Guindon et résolu :

Que la séance soit levée vers 20h00.

Adoptée à l'unanimité des membres.

Benoit Chevalier
Président

Samuel Lapierre
Officier municipal en bâtiment et environnement